

FICHE DE POSTE

« Plus de Maîtres que de Classes »

<p><u>Dispositif</u></p>	<p>Ce dispositif repose sur l'affectation d'un maître supplémentaire dans deux écoles. (Circulaire MEN n° 2012-201 du 18 décembre 2012). Il ne doit en aucun cas être confondu avec la mission des RASED.</p>
<p><u>Affectation</u></p>	<p>Enseignant à temps complet affecté dans deux écoles élémentaires, dépendant de la circonscription, identifiées par l'Inspecteur d'Académie comme présentant des critères proches de l'éducation prioritaire et relevant du dispositif « <i>Plus de maîtres que de classes</i> ». Nomination à titre définitif.</p>
<p><u>Cadre général de la fonction</u></p>	<p>L'enseignant affecté dans le cadre de ce dispositif "<i>Plus de maîtres que de classes</i>" renforce l'encadrement pédagogique des écoles concernées. Cet emploi doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe. Il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de mieux répondre aux difficultés des élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux indispensables à une scolarité réussie.</p> <p>L'intervention d'un maître supplémentaire au sein d'une école s'inscrit dans le temps afin d'obtenir des résultats quantifiables (évaluation, bilan, des acquisitions et des progrès des élèves concernés) par le biais d'indicateurs définis préalablement. Il inscrit son action dans le projet défini par l'école et validé par l'inspecteur de circonscription.</p>
<p><u>Profil requis</u></p>	<p>Enseignant confirmé ayant manifesté des compétences pédagogiques et ayant acquis une expérience de la gestion de la difficulté scolaire. Il disposera d'une expérience d'enseignement au cycle deux et démontrera son investissement dans le travail d'équipe et la prise en charge des enfants fragiles. Une expérience au CP serait appréciée.</p>
<p><u>Définition de la mission</u></p>	<p>L'objectif est de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'agit de prévenir la difficulté scolaire et/ou d'y remédier. Il intervient selon des modalités définies par l'équipe pédagogique dans le cadre du projet validé par l'inspecteur de la circonscription concernée et en relation étroite avec les titulaires des classes concernées. L'action sera prioritairement centrée sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (maîtrise de la langue orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.</p>

<p style="text-align: center;"><u>Formes d'intervention</u></p>	<p>L'enseignant intervient en priorité au cycle 2. Les interventions nécessairement évolutives sont établies en fonction des besoins identifiés par l'équipe pédagogique dans le cadre du projet, en accord avec l'inspecteur de l'Education Nationale (une analyse diagnostique préalable sera effectuée). En cohérence avec l'action des enseignants titulaires des classes concernées, le maître supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ co-intervient dans la classe avec l'enseignant titulaire. ➤ prend en charge des groupes d'élèves en fonction des besoins identifiés. ➤ prend en charge la classe pour permettre à l'enseignant titulaire d'intervenir auprès d'élèves en difficulté. ➤ met en œuvre des modes d'organisation pédagogique qui diffèrent de l'organisation habituelle en classe. <p>Le maître supplémentaire n'a pas vocation à remplacer un enseignant titulaire absent ni à prendre en charge une classe supplémentaire à l'année dans l'école. Ce dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées (RASED).</p>
<p style="text-align: center;"><u>Connaissances et compétences requis</u></p>	<p><u>Maîtrise des savoirs enseignés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissances du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. ➤ Connaissances du système éducatif et de ses évolutions. ➤ Bonnes connaissances des diverses méthodes pédagogiques pour l'apprentissage des fondamentaux et des pratiques de différenciation pédagogique. ➤ Bonne analyse des caractéristiques des difficultés d'apprentissage. ➤ Capacité à concevoir des dispositifs d'évaluation. ➤ Capacité à mutualiser des pratiques efficaces. ➤ Capacités à analyser sa pratique professionnelle. ➤ Capacités à mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants et à s'inscrire dans des échanges de pratiques et de service. ➤ Ouverture d'esprit et travail en équipe indispensable. ➤ Compétences relationnelles. ➤ Adaptabilité. ➤ Dynamisme et disponibilité. ➤ Maîtrise des outils informatiques.
<p style="text-align: center;"><u>Évaluation</u></p>	<p>Les activités de l'enseignant affecté dans le dispositif "<i>Plus de maitres que de classes</i>" font l'objet d'un bilan annuel, quantitatif (élèves identifiés, nombre d'heures dispensées aux élèves...) et qualitatif (effets sur l'amélioration des résultats scolaires, amélioration des scores aux évaluations nationales, amélioration de la fluidité des parcours...).</p>
<p style="text-align: center;"><u>Particularité</u></p>	<p style="text-align: center;">Poste susceptible d'être vacant à la rentrée 2017</p>

Contact : Secrétariat de Mme Condamin, IEN Perpignan 2

04 68 66 28 43 / ce.ien66perpignan2@ac-montpellier.fr

Contact : Secrétariat de Mme Sicard, IEN Perpignan 1

04 68 66 28 47 / ce.ien66perpignan1@ac-montpellier.fr